

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf du mois de septembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 02/09/2019

Etaients présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Véronique RUFIN, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Vanessa SZUBA.

Absents excusés : Christelle LE TALLEC (Pouvoir A. HOURDRY)
Christian FOURNAGE
Elie SMITH
Marie-Claude MICHEL (Pouvoir Nadia CALLOT)
Guillaume GARDON
Sylviane HENNEQUIN
Gérard MURAT
Jean-Paul GUILLON
Nathalie LAMERE-CRAPART

Secrétaire de séance : Céline VERGEOT

La séance est ouverte à 20h10.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

Démission d'un conseiller municipal

Suite à la démission de Monsieur Pierre CARQUIN, le poste de Conseiller Municipal a été proposé, selon la loi (article L 270 du Code électoral) à Mme Aurélie GUILLIOT.

Cette dernière a refusé le poste.

Il est donc proposé au suivant sur la liste : Gérard MURAT (convoqué à la réunion de Conseil Municipal).

Monsieur MURAT étant absent, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous allons recontacter les services de la Sous-Préfecture pour la suite de ce dossier.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/06/2019

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2019.

Dominique DUCLOS souhaite rectifier un vote concernant la question « Terrain à bâtir – Rue de la Fontaine des Saules : Fixation du prix de vente » : Dominique DUCLOS et son pouvoir s'étaient abstenus.

Le compte rendu est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions (B. NOUVEAU – V. SZUBA).

Demande de remboursement à la C4 : prêt de personnel (ALSH 2019)

Cette année, la Communauté de Communes de CHARLY-SUR-MARNE a organisé l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur le territoire de notre Commune.

Le personnel communal ainsi que les locaux ont été mis à disposition de la C4.

Deux agents communaux ont participé à l'organisation de l'ALSH :

- Un agent de cantine 5h30 par jour
- Un agent de ménage 2h00 par jour

Le coût des deux agents s'élève à 1.998,81 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander une participation à la Communauté de Communes de CHARLY SUR MARNE, pour un montant de 1998,81 €.

Véronique RUFIN demande si la salle des Longs Prés est prêtée gratuitement. Madame le Maire répond qu'effectivement, la salle a toujours été prêtée.

Frais de scolarité 2018/2019 : Demande de remboursement Commune de Charly-Sur-Marne

La Commune de CHARLY-SUR-MARNE nous a sollicité concernant la participation aux frais de scolarité pour un enfant de la Commune.

Vanessa SZUBA demande à se retirer des votes.

Cet enfant était en classe de perfectionnement (ULIS) pour l'année scolaire 2018-2019.

La participation demandée s'élève à 774,82 €.

Un détail des dépenses a été demandé à la Commune de Charly-Sur-Marne.

Les frais sont répartis de la façon suivante :

- Frais de scolarité : 232,93 €
- Frais de cantine : 541,89 €.

Comme l'année dernière, Madame le Maire propose de ne participer qu'à hauteur des « frais de fonctionnement scolaire » et non des « frais de fonctionnement cantine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte de verser la somme de 232,93 € à la Commune de Charly-Sur-Marne, représentant les frais de scolarité.

Taxe d'aménagement : Définition de zonages

Evoqué lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, Madame le Maire vous propose de redéfinir des zones dans lesquelles pourrait être augmentée la Taxe d'Aménagement.

Par délibération en date du 28/11/2011, elle a été instituée sur l'ensemble du Territoire de la Commune au taux de 2 %.

Cette taxe peut être instituée entre 0 et 5 %.

Un plan est projeté : 5 zones sont déterminées par le Conseil Municipal :

- Zone UAa (Plus Réveil Nogentais)
- Zone 1AU
- Zone 1AUIb
- Parcelle de l'actuelle école primaire
- Parcelle derrière le petit trianon.

Un plan sera joint à la délibération.

Concernant le taux, Madame le Maire propose un taux de 4 %. Quelques Conseillers Municipaux préfèrent 5 %.

Madame le Maire propose un taux de 4,5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 voix contre (G. BOUVRY), décide d'instituer la Taxe d'Aménagement au taux de 4,5 % sur les 5 zones définies ci-dessus.

DIA

5 chemin de la Champaille	AE 284	6a 0ca
37 Résidence la Croix Bourdon	AE 216	5a 69ca
La Genestre	E 174	15a 30ca
La Genestre	ZC 137	15a 30ca
14 bis rue de la Chenée	AA 123	2356 m2
Rue du Crochet	AC 169	460 m2
5 rue d'Ambraine	AD 103	490 m2
26 résidence les Marronniers	AC 144	243 m2

87 Grande Rue	AB 208	1a 59ca
Faubourg d'en Haut Faubourg d'en Haut	AB 205 AB 220	1a 60ca 2a 26ca
Résidence les Sablons (Appt)	AB 516	8521 m2
Résidence les Sablons (Appt)	AB 516	8521 m2
57 rue Ernest Vallée	AA 279	721 m2
2 résidence la Nogentaise	AC 48	709 m2
3 Place du Marché	AB 289	2a 33ca

Informations diverses

Madame le Maire informe que la Foire aux Oignons sera organisée le dernier dimanche de Novembre, avec le partenariat de deux Associations Nogentaises, La Nonogentaise et la Gym du Réveil Nogentais. Elle regrette que Christian FOURNAGE soit absent, car elle n'a toujours pas récupéré le dossier de la Foire aux Oignons 2017.

La Communauté de Communes demande aux Communes de se positionner concernant l'organisation du Festival en Omois de 2020.

Le Festival a déjà été organisé sur la Commune en 2018. Ce festival nécessite une grosse organisation et beaucoup de bénévoles. Etant donné le changement de municipalité en 2020, Madame le Maire préfère différer la réponse.

Un courrier a été déposé en Mairie ce jour, à 17h00. Il s'agit d'une proposition d'achat du terrain de la Croix Bourdon au prix de 24.500,00 €.

Par délibération en date du 19/06/2019, le montant avait été fixé à 26.000,00 € par le Conseil Municipal.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite rajouter cette question à l'ordre du jour.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de valider cette proposition.

La parcelle AE 225 fait 434 m2. Le prix au mètre carré est donc de 56,45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition au prix de 24.500,00 €.

Monsieur HOINANT a adressé un courrier en Mairie concernant la baisse de sa subvention.

Madame BENASSAR, Directrice d'Ecoles, a remercié le Conseil Municipal pour la classe de neige.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un rendez-vous avec le Président du Conseil Départemental a eu lieu la semaine dernière. Actuellement le territoire bénéficie d'un dispositif de subvention, le CDDL (Contrat Départemental de Développement Local), qui va être remplacé en 2020 par l'API (Aisne Partenariat Investissement).

Grâce à ce dispositif, le Commune peut bénéficier d'une subvention pour la construction du Groupe scolaire d'un montant de 675.000,00 €.
Les travaux devront débuter après le 1^{er} janvier 2020.

Le point financier sera fait avant de prendre rendez-vous avec les banques.

La boulangerie a fermé. Madame le Maire informe que le Café le Saint Germain propose du pain, ainsi que le PROXI.

M. BOUVRY informe le Conseil Municipal que le boulanger s'installe à la place du Tivoli. Les démarches sont en cours.

Des questions se posent :

- Que va devenir l'ancienne boulangerie ?
- Combien de temps vont durer les travaux ?
- Cela va-t-il engendrer la perte d'un commerce pour la Commune ?

Véronique RUFIN s'inquiète pour des dégâts au City Stade. Monsieur BOUVRY informe qu'il n'y a eu qu'un poteau descendu.

La séance est levée à 21h30.



Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.